



Contravention stationnement gênant

Par **Alexis48**, le 17/11/2017 à 15:44

Bonjour,

J'ai reçu une contravention pour stationnement gênant. Sur le PV est indiqué le nom de la rue, l'immatriculation, l'heure....

Il s'avère que la commune dans laquelle j'étais stationner est une commune nouvelle (regroupement de plusieurs communes) et qu'il existe deux fois le même nom de rue.

Puis-je donc contester ce PV et avoir une chance que le PV soit annulé?

Cordialement

Par **amajuris**, le 17/11/2017 à 16:14

bonjour,

cela est surprenant, car dans le cadre de regroupement de communes en une seul, cela est vérifié et le nom des rues et si nécessaire la numérotation sont modifiés modifiés.

salutations

Par **Lag0**, le 17/11/2017 à 16:55

Bonjour,

Quel est le motif de stationnement gênant ?

Si ce motif est compatible avec les 2 rues, vous ne pourrez pas contester sur ce point. S'il ne l'est qu'avec une, si vous êtes joueur, vous pouvez tenter de contester...

Par **le semaphore**, le 19/11/2017 à 20:36

Bonjour

On se demande pourquoi il pose une question , car pas intéressé par les reponses depuis 3 jours .

Par **amajuris**, le 19/11/2017 à 20:47

peut-être a-t-il a vérifié que son motif de contestation était irrecevable !

Par **Tisuisse**, le 20/11/2017 à 06:10

Bonjour Alexis48,

Quels sont les articles du CDR qui figurent sur votre avis de contravention ? et, au besoin, le motif qui justifie le "stationnement gênant ?